

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

**Conseillers en exercice :** 19

**Quorum :** 10

**Conseillers présents :** 12

**Nombre de pouvoirs :** 6

**Date de convocation :**  
12 juin 2024

**Date d'approbation :**  
18 septembre 2024

**Date d'affichage :**  
24 septembre 2024

**LE DIX-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas, dûment convoqué par lettres individuelles, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

**Etaient présents :** Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Jean-Michel ARPI, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

**Absents :** Vincent LECOCQ, Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Cédric BOURGUIGNON, François GUIZE, Cyrille DE COURT, Lucie CHARMION.

**Pouvoirs :** Vincent LECOCQ donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Alain ZUCCA donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Cédric BOURGUIGNON donne pouvoir à Marilyne SEON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DE COURT donne pouvoir à Thierry BADEL.

**Secrétaire de séance :** Catherine DAVOINE.

## ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du bilan de l'activité du Conseil Municipal Enfants ;
2. Présentation du rapport d'activités 2023 de la bibliothèque municipale ;
3. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises ;
4. Modification du tableau des effectifs ;
5. Mise en place d'une convention relative au dispositif « Aidants scolaires H+ » ;
6. Modification des statuts de la COPAMO : prise de la compétence Santé/Bien-être et mise à jour statutaire ;
7. Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation d'un logement dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat ;
8. Subventions aux associations ;
9. Questions diverses.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 :

Sur proposition d'Olivier BIAGGI, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 27 mars 2024.

## 1. Présentation du bilan de l'activité du Conseil Municipal Enfants :

Olivier BIAGGI souhaite la bienvenue aux élus du Conseil Municipal Enfants (CME) que le Conseil Municipal a le plaisir d'accueillir pour cette séance. Il ajoute qu'il est important de pouvoir faire ce bilan afin de recueillir les impressions des enfants sur cette expérience et afin qu'ils puissent raconter ce qu'ils ont fait au cours de leur mandat qui prendra fin à l'automne.

Laurent DELABIE remercie les élus du CME pour leur présence. Il rappelle que cette présentation du bilan de l'activité du CME poursuit deux objectifs : permettre aux enfants de participer à une séance de Conseil Municipal et leur permettre de s'exprimer sur ce qu'ils ont fait au cours de leur mandat. Il ajoute que la Commune est très contente de l'implication des élus du CME qui ont été très actifs pendant leur mandat.

Laurent DELABIE rappelle que le parcours du CME a débuté le 18 octobre 2022 par l'élection de ses onze membres. Depuis cette date, les élus du CME se sont réunis à plusieurs reprises au cours de leur mandat et ont participé activement à des cérémonies et manifestations importantes sur la Commune (commémorations du 8 mai et 11 novembre, vœux du Maire, conseil de la résistance, nettoyage de printemps...), à des visites qu'ils ont beaucoup appréciées (visite du Sénat, visite de la Gendarmerie de Mornant...) ainsi qu'à l'élaboration d'une pizza du CME avec l'équipe d'Impasto Pizza. Ils se sont également beaucoup investis dans des événements intergénérationnels (repas des aînés, interview aînés...) qui ont été très appréciés par les aînés.

Laurent DELABIE félicite l'ensemble des Conseillers Municipaux Enfants et leur laisse la parole afin qu'ils témoignent de leur expérience au sein du CME :

- **Gaspard** : J'ai bien aimé faire la visite du sénat et m'occuper de la commune pendant ces 2 ans. Le moment de la création de la pizza a été un super moment. On a bien profiter et cela est passé vite.
- **Auguste** : J'ai bien aimé servir pendant le repas des anciens. C'était cool de participer à des événements importants de la commune comme les cérémonies du 8 mai et 11 novembre. On a eu beaucoup de chance de pouvoir rencontrer Gabriel Attal. Les réunions de CME étaient parfois un peu trop tôt.
- **Ethan** : J'ai bien aimé visiter et manger à la cantine du Sénat. C'était vraiment bien de pouvoir participer au repas des aînés et de rencontrer Gabriel Attal 2 fois, une première en tant que ministre de l'éducation nationale et la seconde en tant que premier ministre à Orliénas à l'héliotrope.
- **Charline** : J'ai vraiment pris plaisir à participer à toutes les activités du CME pendant ces 2 ans.
- **Perrine** : Mes moments préférés avec le CME ont été le repas des aînés, la création de de la pizza et la visite du Sénat. J'espère que le prochain CME aura la même chance que nous de pouvoir participer à la vie de la commune.
- **Clémentine** : j'ai beaucoup aimé ces deux années au CME parce que j'ai pu participer à plein d'actions pour la Commune d'Orliénas comme : planter des arbres, nettoyage de printemps, repas des aînés... et aussi d'autres choses supers comme la création de la pizza et surtout le voyage à Paris ! C'était super merci.
- **Rose** : Ce que je retiens de de mes 2 années avec le CME, c'est tous les moments sympas avec les copains, les repas avec les aînés, la visite du sénat, les échanges avec le premier ministre, les réunions de préparation des événements du village et la super équipe d'élus qui nous a entourés. Je ne sais pas quoi apporter de plus car tout était bien !
- **Jules** : J'ai bien aimé faire l'inauguration de la salle Valéry Giscard D'Estaing car nous avons appris ce qu'il a fait pendant qu'il était président. J'aimerais que le prochain CME continue à préserver les espaces verts.
- **Charlyse** : J'ai bien aimé aller au Sénat et faire la visite de la Gendarmerie car ce n'est pas tout le monde qui peut avoir cette opportunité
- **Antoine** : J'ai beaucoup aimé participer au CME pour se retrouver entre copains et faire des actions pour le village. Ce que j'ai le plus apprécié, c'est la visite à la gendarmerie de Mornant avec leurs voitures, les cellules et les échanges avec les gendarmes. J'ai aussi beaucoup apprécié la visite au Sénat. Laurent et Anne Sophie ont été supers pour organiser tout cela merci aux élus du CME.
- **Tiago** : J'ai adoré mon mandat, il a été très enrichissant. Mon moment préféré a été le nettoyage de printemps qui m'a permis de sensibiliser et d'échanger avec mes amis. Par contre, c'était dommage que je n'ai pas réussi à aller au Sénat avec les autres membres du conseil.

Laurent DELABIE remercie les élus du CME pour leur témoignage.

Il rappelle que tout au long de leur mandat, les élus du CME ont été à l'initiative d'idées et de projets dans différents domaines (préservation de l'environnement, activités sportives, amélioration du cadre de vie, projet d'extension du groupe scolaire, prévention routière, accompagnement des personnes âgées...) dont certains ont pu être menés ou le seront prochainement par l'équipe municipale.

Laurent DELABIE félicite les élus du CME pour leur présentation et pour leur action tout au long de leur mandat. En conclusion de cette présentation, il leur propose de visionner une vidéo surprise réalisée par Catherine DAVOINE et qui revient sur les deux années de leur mandat au sein du CME.

Olivier BIAGGI demande si les élus du CME participeront au prochain repas des aînés.

Laurent DELABIE répond que ce seront les prochains élus du CME qui participeront à ce repas.

Marilyne SEON demande aux élus du CME s'ils recommandent cette expérience.

Les élus du CME répondent par un oui unanime.

Gaspard demande si dans le projet de nouveau parc public il y aura bien des jeux avec une cabane comme prévu.

Laurent DELABIE répond qu'il y aura bien des jeux avec une cabane dans le parc public qui sera réalisé à côté du groupe scolaire.

Jules souhaite ajouter que le CME a réalisé beaucoup d'actions pour réduire la pollution pendant ce mandat.

Olivier BIAGGI félicite les élus du CME pour leur prestation de ce soir, pour leur disponibilité et pour tout le travail accompli au cours des deux dernières années. Il les invite à motiver d'éventuels successeurs et à ne pas hésiter à revenir vers les élus municipaux pour continuer à s'impliquer dans la vie du village.

## **2. Présentation du rapport d'activités 2023 de la bibliothèque municipale :**

Olivier BIAGGI laisse la parole à Frédérique ORAISON, agent communal en charge de la bibliothèque municipale, afin de présenter le rapport d'activités 2023 de la bibliothèque.

Frédérique ORAISON rappelle tout d'abord les différents services à la population proposés par la bibliothèque municipale et, notamment, le prêt de livres, de périodiques, de CD, de DVD et de jeux de société, l'accès au réseau des 15 bibliothèques de la COPAMO, la mise à disposition de tablettes et d'ordinateurs ou encore les services numériques (films en VOD, livres numériques, presse en ligne, cours de langues, jeux éducatifs pour les enfants...).

Frédérique ORAISON présente ensuite les principaux indicateurs d'activités de la bibliothèque municipale :

- Le temps d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque est de 19h30 depuis septembre 2020 (contre 15h en moyenne au niveau national et 9h30 en moyenne au niveau du réseau des bibliothèques de la COPAMO) ;
- Les services de la bibliothèque étaient en 2023 utilisés par 26 % de la population (stable par rapport à 2022), contre 14 % en moyenne au niveau national et 18,2 % en moyenne au niveau du réseau des bibliothèques de la COPAMO (en hausse) ;
- Le nombre d'inscrits actifs à la bibliothèque étaient de 713 en 2023, en hausse par rapport à 2022 (686) ;
- La bibliothèque accueille ou va à la rencontre de différents utilisateurs : crèche, RAMI, écoles, périscolaires, public empêché...
- Le nombre de prêts (25 953 en 2023) est en légère baisse par rapport à 2022, mais la fréquentation continue à augmenter ;
- Les moyens humains de la bibliothèque se composent de deux agents (1,14 équivalent temps plein) et vingt et un bénévoles (dont cinq jeunes bénévoles) ;
- Le budget 2023 de la bibliothèque a été principalement utilisé pour l'acquisition de livres (6 560 €), l'abonnement à des périodiques (1 155 €) et la mise en place d'animations (3 815 €).

Frédérique ORAISON présente également les animations ponctuelles ou régulières mises en place au cours de l'année 2023 (Nuit de la lecture, Fête du court métrage, Prix Valpamo, Prix « Noir à l'Ouest », Partir en livre, Semaine du développement durable, Fête de la science, Fête du cinéma d'animation, Mois à la découverte des héroïnes de la mythologie, divers ateliers autour de l'écriture, des langues ...) ainsi que les projets d'animations pour 2024 (Festival Toiles des mômes, Mois du film documentaire, lancement du prix NAO, inauguration de la nouvelle bibliothèque...), sachant que ces dernières seront limitées du fait de la réalisation des travaux d'extension et de rénovation thermique des locaux.

Frédérique ORAISON présente enfin l'activité du réseau des bibliothèques de la COPAMO et, notamment, les évolutions mises en place en 2023 (mise en place d'un nouveau logiciel de gestion et d'un nouveau portail en ligne, réalisation d'un nouveau logo...), les expérimentations menées en 2023 (expérimentation d'un « fonds flottants » dans lequel les documents restent dans la bibliothèque où ils sont rendus, l'expérimentation du nombre de prêts illimité) ainsi que la rédaction d'un nouveau règlement intérieur. Elle ajoute que toutes les bibliothèques du réseau sont désormais gratuites.

Catherine DAVOINE demande ce que deviennent les livres « désherbés » (livres enlevés des rayonnages).

Frédérique ORAISON répond que les plus abîmés sont envoyés au recyclage et que les autres sont donnés à des associations et/ou mis dans les boîtes à livres sur la Commune.

Catherine KLADO demande si la bibliothèque dispose de livres en langues étrangères.

Frédérique ORAISON répond que la bibliothèque en possède très peu, car il y a peu de demande. Elle ajoute toutefois qu'il est possible d'en réserver auprès de la médiathèque du Rhône qui a un fonds plus important dans ce domaine.

Olivier BIAGGI indique que le bilan de la bibliothèque est impressionnant et très fourni, avec toujours beaucoup d'animations, de fréquentation et de propositions diverses. Il ajoute que la fréquentation qui augmente et qui évolue chaque année va dans le sens de ce que la Commune met en place progressivement depuis plusieurs années, à savoir faire de la bibliothèque un véritable « tiers-lieu ». Tout cela est en grande partie possible grâce au travail de Frédérique ORAISON et de l'équipe des bénévoles qui sont très impliqués pour la bibliothèque. L'équipe s'est beaucoup investie dans le projet d'extension de la bibliothèque, mais également dans le déménagement provisoire de la bibliothèque. Ce déménagement, même s'il a lieu dans des locaux exigus, permet de maintenir le service ouvert.

Marilyne SEON souhaite également remercier l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque et Hélène MOUSSAVI, qui est en poste à la bibliothèque depuis fin 2022 et qui assure notamment l'ouverture de la bibliothèque le dimanche matin. Sans eux, la bibliothèque ne pourrait pas mener autant de projets.

Olivier BIAGGI remercie Frédérique ORAISON pour son intervention.

## **3. Tirage au sort pour l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises :**

**Vu** le Code de Procédure Pénale, et notamment ses articles 255 et suivants ;

- Vu** la Loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police Judiciaire et le jury d'assises ;
- Vu** la Loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;
- Vu** la Loi n°81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2024-04-02-00001 en date du 2 avril 2024 ;

Le Conseil municipal doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale de six personnes en vue de l'établissement des listes préparatoires à la liste annuelle du Jury d'Assises pour l'année 2025.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- Mme Marie-Louise THOLLOT ;
- M. Stéphane MONOT ;
- Mme Carine AL BAROUDI ;
- Mme Amélie CHAMBET ;
- Mme Marguerite ABERGEL ;
- Mme Caroline JARDET.

#### **4. Modification du tableau des effectifs :**

Olivier BIAGGI indique au Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'accroissement important de la charge de travail du service administratif communal, consécutif notamment de l'augmentation importante de la population communale au cours des dernières années, il apparaît nécessaire de créer un nouveau poste au sein de ce service, lequel est actuellement constitué de quatre agents.

Ce nouveau poste, qui serait à temps complet, doit permettre, dans le cadre d'une nouvelle répartition des missions des agents, de mieux prendre en charge l'ensemble des missions dévolues au service administratif. Dans ce cadre, une fiche de poste, correspondant à un poste d'adjoint administratif, a été établie, récapitulant l'ensemble des missions qui lui seraient confiées.

Olivier BIAGGI rappelle par ailleurs que la Commune compte actuellement quatre postes d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Ces quatre postes, dont trois sont à temps non complet, disposent de durées hebdomadaires de travail qui diffèrent.

Aussi, la Commune souhaiterait à terme uniformiser la durée hebdomadaire de travail de ces quatre postes, en la fixant à 30 heures par semaine. Pour ce faire, la Commune souhaite profiter de la vacance temporaire du poste d'ATSEM à temps non complet (30 h 30 hebdomadaire) pour passer le temps de travail de ce poste à 30 heures par semaine.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de créer un nouveau poste d'adjoint administratif à temps complet et de réduire la durée de travail du poste d'ATSEM à temps non complet fixé à 30h30 hebdomadaire pour le passer à 30h00 hebdomadaire. M. le Maire propose également au Conseil Municipal de modifier en conséquence le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune.

Thierry BADEL demande s'il y a des postes vacants parmi les postes d'adjoint d'animation du tableau des effectifs.

Olivier BIAGGI indique que deux postes d'adjoint d'animation sont actuellement vacants, car la Commune ne trouvait pas d'agent intéressé par des temps de travail si réduits. Mais ces postes permettent parfois de répondre à des besoins ponctuels au service de restauration scolaire.

#### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- **Décide** de passer la durée hebdomadaire de travail du poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non complet créé par une délibération en date du 12 avril 2001, de 30h30 à 30h00 ;
- **Approuve** le nouveau tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune, établi comme suit :

Cadres d'emplois	Grades ouverts	Catégories	Temps de travail hebdomadaire	Effectifs
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Attaché</li> <li>○ Attaché principal</li> </ul>	A	Temps complet	1
Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rédacteur</li> <li>○ Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint administratif</li> <li>○ Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps complet	3

<b>Filière technique</b>				
Agent de maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agent de maîtrise</li> <li>○ Agent de maîtrise principal</li> </ul>	C	Temps complet	1
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint technique</li> <li>○ Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps complet	3
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint technique</li> <li>○ Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 17h56	1
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint technique</li> <li>○ Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 29h32	1
Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint technique</li> <li>○ Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 9h38	1
<b>Filière médico-sociale</b>				
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps complet	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 30h00	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 30h00	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 30h00	1
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint d'animation</li> <li>○ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 6h08	1
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint d'animation</li> <li>○ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 6h39	1
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint d'animation</li> <li>○ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 18h15	1
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint d'animation</li> <li>○ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 5h55	1
Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint d'animation</li> <li>○ Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 17h30	1
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoint du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint du patrimoine</li> <li>○ Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint du patrimoine</li> <li>○ Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>	C	Temps incomplet 6h30	1
<b>Effectif total :</b>				<b>23</b>
<b>Dont effectif à temps non complet :</b>				<b>12</b>

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

##### 5. Mise en place d'une convention relative au dispositif « Aidants scolaires H+ » :

Olivier BIAGGI rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, les familles d'enfants porteurs de handicap et les équipes éducatives des écoles du territoire sont confrontées au manque de personnel de l'éducation nationale aux postes d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap).

Cette situation rend difficile la scolarisation d'enfants dont les droits sont pourtant reconnus en bénéficiant notamment d'une notification de la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH) du Rhône.

Face à cette situation, les Maires de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) ont décidé de proposer la création d'un dispositif sur le territoire qui puisse répondre à ce manquement, en créant des postes d'aidants scolaires H+. L'objectif de ce dispositif est de permettre à tous les enfants, notamment les enfants en situation de handicap, de suivre la scolarité à laquelle ils ont droit au sein de l'école de la République, et ce, en proposant à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Rhône la mise à disposition d'agents communaux pour occuper des fonctions d'aidants scolaires H+.

Ce dispositif « aidants scolaires H+ » a été créé par la délibération du Conseil Communautaire de la COPAMO n°CC-2023-092 du 19 septembre 2023.

Le dispositif « aidants scolaires H+ » est proposé aux familles :

- Par suite d'une notification écrite de la MDMPH du Rhône ;
- Sur le volume horaire spécifié dans la notification de la MDMPH du Rhône ;
- Le temps que les services de l'Education Nationale mettent à disposition de l'enfant concerné un AESH sur les droits octroyés par la notification de la MDMPH du Rhône ;
- Par suite de la signature d'une convention sur la modalités de la mise à disposition d'un aidant scolaire H+, entre la DSDEN du Rhône, la Commune concernée et la COPAMO.

Une charte d'accompagnement (selon le modèle annexée à la présente délibération) est établie entre la COPAMO, la Commune concernée, la famille et l'aidant scolaire H+, pour fixer les principes essentiels qui permettront d'accompagner l'enfant concerné au sein de la classe dans le cadre du temps scolaire.

La COPAMO s'engage à coordonner le dispositif « aidants scolaires H+ » en coopération avec la DSDEN du Rhône, les Communes de la COPAMO concernées par l'accueil d'enfants bénéficiant d'une notification d'AESH, ainsi que la famille de l'enfant concerné.

Une convention, mise en place entre la COPAMO, la Commune concernée et la DSDEN du Rhône, fixe les principes de mise à disposition d'un agent communal auprès de la DSDEN du Rhône pour occuper la fonction d'aidant scolaire H+.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de mettre en place, avec la COPAMO et la DSDEN du Rhône, une convention relative au dispositif « aidants scolaires H+ » et de l'autoriser à signer ladite convention.

Thierry BADEL demande s'il s'agit d'une décision de principe ou s'il y a des besoins actuellement sur Orléans.

Olivier BIAGGI répond qu'il s'agit pour l'instant d'une décision de principe car il n'y a pas de besoin actuellement.

Marilyne SEON indique que ce dispositif a permis d'aider des familles en début d'année scolaire 2023/2024, quand le nombre d'AESH mis en place par l'éducation nationale dans certains établissements du territoire du Pays Mornantais n'était pas suffisant pour répondre aux besoins. Néanmoins, ce dispositif a ses limites car il est difficile de recruter des personnels formés dans ce domaine.

Laurent DELABIE pense que ce dispositif a permis de gérer des urgences, mais qu'il ne permettra pas de faire bouger l'éducation nationale sur le manque d'AESH dans les écoles. Il craint que ce type de dispositif devienne un dispositif parallèle à celui de l'éducation nationale, voire qu'il se substitue à celui-ci. Il pense qu'il ne faut pas pérenniser ce dispositif et pallier l'absence d'action de l'éducation nationale. Par ailleurs, Laurent DELABIE regrette que le bilan des premiers mois de ce dispositif n'ait pas été partagé, ce qui aurait permis d'avoir une meilleure vision de l'importance de ce dispositif. Pour clore son intervention il ajoute que le métier d'AESH est un métier à part entière qui mérite plus de reconnaissance et pour lequel il semble assez compliqué de croire que quelques heures ou demi-journées de formation soit suffisantes pour prendre la pleine mesure du poste. Enfin et de manière plus globale, ce système prévoit de faire notamment appel à des animateurs périscolaire pour compenser le manque d'AESH, alors que nous sommes en tension sur le recrutement et le maintien des ressources pour les temps périscolaires, ce qui peut poser question.

Thierry BADEL craint, qu'à terme, se mette en place un système à deux vitesses : d'un côté des AESH officiels et de l'autre des aidants scolaires H+, avec des statuts et des formations différents.

Olivier BIAGGI est d'accord sur le fait qu'il ne faut pas pérenniser ce système et se substituer au rôle de l'éducation nationale.

#### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** de mettre en place, avec la COPAMO et la DSDEN du Rhône, une convention relative au dispositif « aidants scolaires H+ » ;
- **Approuve** le projet de convention relative au dispositif « aidants scolaires H+ », tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

#### **6. Modification des statuts de la COPAMO : prise de la compétence Santé/Bien-être et mise à jour statutaire :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-5, L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;

**Vu** la délibération n°CC-2024-048 du Conseil Communautaire de la COPAMO en date du 21 mai 2024 portant modification des statuts de la COPAMO avec l'approbation de la prise de compétence Santé/Bien-être ainsi qu'une mise à jour statutaire ;

**Vu** la délibération n°CC-2024-049 du Conseil Communautaire de la COPAMO en date du 21 mai 2024 approuvant le Schéma de santé du Pays Mornantais dans le cadre de la prise de la compétence Santé/Bien-être par la COPAMO ;

**Considérant** la réflexion engagée par la COPAMO et ses Communes membres au sujet de la compétence Santé/Bien-être ;

**Considérant** qu'en application du principe de subsidiarité, une réflexion a été menée en amont entre la COPAMO et ses communes membres afin de déterminer le niveau de collectivité le plus pertinent pour prendre en charge certaines actions relevant de la compétence Santé/Bien-être ; que cette réflexion a conduit à l'élaboration d'un schéma de santé du Pays Mornantais, qui précise l'étendue de la prise de compétence statutaire par la Communauté de Communes ;

**Considérant** par ailleurs, la nécessité de mettre à jour la rédaction actuelle des statuts par la prise en compte de l'adresse exacte du siège de la COPAMO et de la nouvelle rédaction des compétences obligatoires ainsi que du regroupement des compétences optionnelles et facultatives sous le terme « supplémentaires » induits par les évolutions législatives et réglementaires conformément aux termes de l'annexe jointe à la présente délibération ;

La COPAMO a ainsi délibéré le 21 mai 2024 afin de modifier ses statuts en vue de la prise de la compétence supplémentaire Santé/Bien-être, dont les actions sont définies dans le schéma de santé du Pays Mornantais, également approuvé le 21 mai, et transmis pour information aux Communes membres dans le cadre de cette procédure de modification statutaire.

Cette délibération du 21 mai 2024 a aussi eu pour objet d'approuver une mise à jour statutaire rendue nécessaire par :

- La prise en compte de l'adresse du siège de la COPAMO comme suit : Le Clos Fournereau, 50 Avenue du Pays Mornantais, 69440 MORNANT
- Les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis les derniers toilettages de ces statuts modifiant la rédaction des compétences obligatoires et facultatives

Conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les Communes membres de la Communauté de Communes ont été sollicitées afin qu'elles se prononcent au sujet de cette prise de compétence et de cette modification statutaire, étant précisé que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, leur décision sera réputée favorable.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Marilyne SEON indique que la question du budget alloué à la compétence Santé/Bien-être a été soulevée en Conseil Communautaire. Aussi, il a été précisé à cette occasion que cette compétence doit principalement permettre à la COPAMO d'accompagner et de soutenir les associations de professionnels de santé, comme la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Coteaux Rhodaniens, en leur mettant à disposition des salles et en les aidant à communiquer. Le coût de l'exercice de cette compétence devrait donc être limité.

#### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) en vue de la prise de la compétence supplémentaire Santé/Bien-être, dont les actions sont définies dans le schéma de santé du Pays Mornantais, comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **Approuve** la mise à jour statutaire rendue nécessaire par :
  - o La prise en compte de l'adresse du siège de la COPAMO comme suit : Le Clos Fournereau, 50 avenue du Pays Mornantais, 69 440 MORNANT ;
  - o Les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis les derniers toilettages de ces statuts modifiant la rédaction des compétences obligatoires et supplémentaires comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- **Donne** pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **7. Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation d'un logement dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) n°2023-011 en date du 24 janvier 2023 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2022-2028 du Pays Mornantais ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas n°025/2023 en date du 5 juillet 2023 portant approbation des règlements d'aides à l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Mornantais ;

**Vu** la demande déposée par Madame et Monsieur Clothilde et Stéphane QUERCIA, relative au projet d'adaptation de leur résidence principale située au n°90 du chemin du Mont à Orliénas ;

**Vu** la décision d'attribution de la COPAMO n°074/24 en date du 26 avril 2024 ;

**Considérant** les travaux envisagés :

- Réalisation d'une extension en rez-de-chaussée pour la création d'une chambre et d'une salle de bain adaptée pour personne à mobilité réduite ;

**Considérant** le montant des travaux subventionnables de 54 020,00 € H.T. ;

**Considérant** que les travaux envisagés rendent le projet éligible à la prime aux travaux d'adaptation de logements prévue par la Commune ;

**Considérant** que la Commune d'Orliénas attribue une aide de 20 % du montant des travaux subventionnables, plafonné à 20 000,00 € H.T. ;

**Considérant** que la demande déposée par Madame et Monsieur Clothilde et Stéphane QUERCIA répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la Commune ;

### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à Madame et Monsieur Clothilde et Stéphane QUERCIA dans le cadre de travaux d'adaptation de leur résidence principale située à Orliénas ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention ;
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 20422 du budget primitif 2024 du budget principal de la Commune ;
- **Précise** que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

### **8. Subventions aux associations :**

Marilyne SEON fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues par la Commune :

- Association Football Club Sud-Ouest 69 : 500 € afin de soutenir le développement de leur section sport adapté ;
- Coopérative scolaire école élémentaire : 1 499 € afin de l'aider à financer le transport de la classe découverte des élèves de CM2.

Ceci exposé, Marilyne SEON propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de subvention.

### **Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :
  - o Association Football Club Sud-Ouest 69 : 500 € ;
  - o Coopérative scolaire école élémentaire : 1 499 € ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

Jean-Michel ARPI souhaite faire remarquer, qu'à la lecture des différentes communications du club, on a l'impression que c'est le club de la Commune de Mornant et pas de tout un territoire.

### **9. Questions diverses :**

**Olivier BIAGGI :**

#### Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire :

- Décision n°002/2024 « Demande de subvention pour le réaménagement du chemin de la Noyeraie » : par une décision en date du 30 avril 2024, M. le Maire a décidé de solliciter une aide financière d'un montant de 16 093 € auprès du Département du Rhône, au titre de la répartition du produit des amendes de police, et ce, afin d'aider la Commune à financer des travaux de réaménagement du chemin de la Noyeraie.
- Décision n°003/2024 « Demande de subvention pour l'extension et la rénovation thermique du restaurant scolaire d'Orliénas » : par une décision en date du 3 mai 2024, M. le Maire a décidé solliciter une aide financière d'un montant de 200 000 € auprès du Département du Rhône afin d'aider la Commune à financer le projet de d'extension et la rénovation thermique de son restaurant scolaire.
- Décision n°004/2024 « Demande de subvention pour l'installation photovoltaïque de la nouvelle école maternelle d'Orliénas » : par une décision en date du 27 mai 2024, M. le Maire a décidé solliciter une aide financière d'un montant de 4 000 € auprès de la COPAMO afin d'aider la Commune à financer l'installation photovoltaïque de sa nouvelle école maternelle.

**Guillaume FREMIOT :**

Projet « Pôle Enfance, culture, loisirs » : le planning des travaux d'extension du bâtiment « restaurant scolaire/bibliothèque » est tendu. Nous aurons une visibilité plus claire début juillet quant à la capacité d'ouverture de l'équipement au 2 septembre prochain. Les travaux d'aménagement du réseau de chaleur débuteront le 10 juillet avec pour objectif une mise en service au 1<sup>er</sup> octobre prochain. Au cours de l'été, il sera procédé aux travaux de mise en place des réseaux dans les cours d'école.

Lutte contre le moustique-tigre : afin de faire face à la colonisation grandissante du territoire par le moustique-tigre (plus de 100 nouvelles Communes colonisées chaque année en Auvergne – Rhône-Alpes), l'Agence Régionale de Santé et le Département du Rhône ont confié une mission de surveillance particulière à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID). Dans ce cadre, l'EID a lancé la campagne de sensibilisation « Zéro éclosion, Zéro invasion » qui met en avant le fait que sans eau stagnante, pas d'éclosion d'œuf de moustique et donc pas de nouvelle génération de moustique. La Commune a également entrepris des actions dans ce domaine comme la sensibilisation des habitants à la suppression des gîtes larvaires, la formation des agents à l'identification et à la suppression des gîtes larvaires sur l'espace public, ou encore la

mise à disposition au cimetière de bacs à sable et d'affiches de prévention afin d'inciter les usagers à remplir leurs coupelles de pots de fleurs de sable et éviter ainsi les zones d'eau stagnantes.

Semaine du développement durable 2024 : Dans le contexte du réchauffement climatique et de l'objectif d'atteinte d'une empreinte carbone fixée à 2 tonnes par habitant d'ici 2050, la semaine du développement durable 2024, qui aura lieu du 27 au 29 septembre prochain, aura pour thématique « ma vie à Orliénas en 2050 ».

#### **Marilyne SEON :**

Festivités du 14 juillet : le bal du 14 juillet aura lieu sur la place François Blanc et sera coorganisé par la Commune et des commerçants du village (micro-brasserie La Chénou, restaurant Des Gens Bons). Le feu d'artifice ne pouvant être tiré depuis les cours d'écoles, du fait des travaux en cours, il sera tiré depuis le terrain d'un particulier. A noter que la veille, le 13 juillet, marquera le retour du bal des pompiers de Soucieu-Orliénas qui aura lieu au stade de Soucieu-en-Jarrest.

Bal de la Vogue : la 2<sup>ème</sup> édition du bal de la Vogue, organisée par l'association La Relève, aura lieu le samedi 5 octobre. La Commune et l'association travaillent de concert sur les améliorations à apporter à cet événement.

Festival « Nos Lieux En'Chantés » : dans le cadre de ce festival qui se déroule sur plusieurs Communes du Pays Mornantais, un concert de la jeune artiste montante Melba aura lieu le 23 août prochain dans le castrum. Ce concert est gratuit mais soumis à réservation. Il sera précédé d'une exposition de photographies installée dans le castrum.

Inauguration de la nouvelle bibliothèque : l'inauguration de la nouvelle bibliothèque, étendue et rénovée, est en préparation et aura lieu à l'automne.

Logements d'urgence intercommunaux : le projet d'ouverture de trois nouveaux logements d'urgence sur le territoire du Pays Mornantais se poursuit et est en cours de finalisation avec l'association Habitat et Humanisme. Ces logements seront destinés à des habitants du territoire en situation difficile. Un logement sera situé sur Orliénas. Il est en cours de rénovation.

#### **Laurent DELABIE :**

Restauration scolaire : une réflexion est en cours sur l'organisation de la restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2024/2025 qui aura lieu dans les nouveaux locaux, étendus et rénovés. Il sera donc important d'avoir confirmation dans les prochaines semaines du planning de livraison des locaux. A noter que le déménagement temporaire du restaurant scolaire dans la salle du Conseil de la Mairie se déroule bien. On peut à ce titre remercier toutes les personnes qui ont œuvré et œuvrent au quotidien au bon fonctionnement de cette restauration scolaire.

Repas des aînés : le repas des aînés aura lieu le 17 novembre prochain à l'Héliotrope. Merci à chaque élu de bien prévoir cette date afin d'être nombreux pour partager ce bon moment intergénérationnel, très apprécié et attendu par les convives.

Déclaration de Laurent DELABIE : « Croyant que notre modèle de société doit s'appuyer sur des valeurs et leurs respect, je reste persuadé qu'un élu local doit être accessible et disponible auprès des habitants.

*Je ne suis pas adepte du conseiller municipal qui n'a que le nom et non une activité associée à une implication à la hauteur de la confiance des personnes qui ont déposé un bulletin de vote sur la commune.*

*Fin 2023 j'ai saisi une opportunité d'évolution professionnelle m'amenant à avoir des déplacements très réguliers. Après un premier temps de calage avec ce changement personnel, j'ai tenté plusieurs approches en restant actif dans le cadre du périmètre de délégation et l'évolution de la situation.*

*L'organisation de notre équipe et sa capacité d'inclusion pour tenir comptes des évolutions individuelles, ne sont pas favorables pour permettre des adaptations pérennes et envisager de vivre cette situation jusqu'aux prochaines élections municipales.*

*Je réfléchis donc depuis plusieurs jours à la suite à donner avec à terme les prochaines élections qui vont commencer à se préparer dès 2025.*

*Je me suis investi dans la vie de la commune depuis plus de 15 ans, d'abord par le biais d'associations ou des parents délégués puis dès 2020 au sein du conseil municipal pour lequel j'avais deux objectifs principaux :*

- *Changer la vision, la méthode de travail et l'orientation des priorités de la commune*
- *M'engager pleinement au bénéfice des concitoyens dans la limite d'un équilibre vie personnelle et professionnelle*

*Dès le début du mandat j'avais posé le cadre d'un Pôle Jeunesse Sagesse qui deviendra le Pôle Jeunesse Seniors avec de la Proximité, du Partage, et des relations Partenaires. Ce pôle a restructuré la relation avec l'école et l'approche d'une restauration*

scolaire durable, redonner de l'importance à la petite enfance, insuffler un vent de jeunesse notamment en remettant au gout du jour le Conseil Municipal des Enfants et créer un conseil des aînés pour nouer une relation forte avec les seniors.

*C'est bien entendu avec l'appui de l'équipe vision et des décisions au conseil municipal que le pôle peut bénéficier de ce bilan très positif mais j'aurais toutefois quelques mentions spéciales au sein de ce conseil :*

*Je remercie en premier lieu Anne Sophie pour avoir été de tous les instants, Alain pour ces interventions au sein de l'école, Catherine pour les communications CME, Guillaume pour son suivi actif du projet central en cours et Jean Michel pour sa venue précieuse au sein du conseil des aînés. »*

*Il ne serait pas cohérent de poursuivre le mandat en respectant les attentes de tout ce qui a pu être construit et mis en place dans ce pôle intergénérationnel.*

*Pour donner de la vision et assurer la transition j'annonce donc lors de ce conseil que je mettrai un terme à mon mandat d'élu au plus tard sur cette fin d'année 2024. Cela doit permettre mon remplacement avec une personne en réserve sur la liste Vision et laisser du temps à l'équipe de s'organiser.*

*Je resterai sur la période engagé comme depuis ce 15 mars 2020 qui a marqué le début d'une très belle aventure d'élu en appréciant le travail avec les agents communaux, les relations de confiance et de partage avec les différents acteurs rencontrés au sein des écoles, petite enfance, jeunesse et seniors ainsi qu'avec la COPAMO. »*

Olivier BIAGGI prend acte de la décision de Laurent DELABIE et le remercie pour son travail et son engagement durant ces quatre années. Il ajoute que la transition sera assurée.

#### **Nathalie CHARTOIRE :**

**Radar pédagogique :** le radar pédagogique a été implanté, comme en octobre 2021, au début du chemin de la Rousse (après le carrefour des Sept Chemins, à l'entrée de la zone 30) afin de mesurer l'impact des travaux réalisés aux Sept Chemins. Les premières statistiques issues du radar montrent un flux moyen de 99 véhicules par jour dans le sens « montant » (150 en 2021) et de 92 véhicules par jour dans le sens « descendant » (115 en 2021). Concernant les vitesses relevées, elles sont, dans le sens « montant », inférieures à 30 km/h dans 85 % des cas (48 % en 2021) et, dans le sens « descendant », inférieures à 30 km/h dans 86 % des cas (47 % en 2021). Le nombre de véhicules et leur vitesse de circulation ont donc considérablement été réduits depuis 2021.

Avant d'être implanté au chemin de la Rousse, le radar pédagogique avait été positionné au chemin de la Canarde, et ce, pour faire suite à de nombreux retours d'habitants du secteur sur la vitesse excessive de circulation des véhicules. Les statistiques issues du radar ont montré un flux moyen de 13 véhicules par jour dans le sens « montant » et de 38 véhicules par jour dans le sens « descendant ». Concernant les vitesses relevées, elles sont, dans le sens « montant », inférieures à 30 km/h dans 41 % des cas et entre 30 et 50 km/h dans 49 % des cas et, dans le sens « descendant », inférieures à 30 km/h dans seulement 19 % des cas et entre 30 et 50 km/h dans 64 % des cas. On peut malheureusement déplorer que 17 % des véhicules circulant dans le sens « descendant » roulent à une vitesse supérieure à 50 km/h.

Le radar pédagogique devrait ensuite être positionné sur les axes suivants : route des Sept Chemins (vers le chemin du Félin), chemin de la Combat, rue de la Forge et chemin des Pierres Blanches.

Marilyne SEON indique qu'au niveau de la chemin de la Combat, il ne semble pas y avoir de problème de vitesses excessives, mais plutôt des problèmes de visibilité dus à de nombreux stationnements gênants.

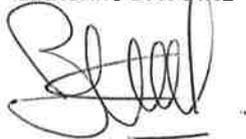
Catherine DAVOINE ajoute qu'il est important de placer le radar sur la route des Sept Chemins. En effet, la vitesse excessive et ses dangers ont été largement évoqués par les habitants lors de la Rencontre de Quartier qui a eu lieu au mois de mai dernier.

**La séance est levée à 21h15.**

**Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité lors de la séance de Conseil Municipal du 18 septembre 2024.**

**Signé à Orléans, le 19 septembre 2024.**

**Le Secrétaire de séance,  
Catherine DAVOINE**



**Le Maire  
Olivier BIAGGI**

